



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Legislation communautaire et législations nationales

Question écrite n° 4056

### Texte de la question

Dans le cadre de la libre circulation des personnes qui doit être la règle en 1993, se posera la question de la nécessaire harmonisation des décisions de divorce et des droits de garde des enfants en cas de mariage mixte. Dans certains cas les pères ou les mères emmènent leurs enfants dans leur pays d'origine sans tenir compte du jugement prononcé par le tribunal de l'Etat membre en matière de droit de garde. Il s'agit de véritables enlèvements d'enfants. Mme Marie-Noëlle Lienemann souhaiterait connaître la position sur ce sujet et demande à Mme le ministre des affaires européennes de faire connaître les initiatives que la France compte prendre en direction de ses partenaires européens pour résoudre ces problèmes et harmoniser les législations en ce domaine.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire souleve un sujet douloureux auquel l'etat du droit actuel ne repond en effet qu'imparfaitement. Des instruments juridiques existent pourtant telles la Convention europeenne sur la reconnaissance et l'execution des decisions en matiere de garde d'enfants et de retablissement de la garde d'enfants du 20 mai 1980, ou la Convention de La Haye sur l'enlevement international d'enfants du 25 octobre 1980, entrees en vigueur en 1983. Ces instruments demeurent cependant mal adaptes, en l'etat actuel, aux problemes francais et europeens. Tous les Etats membres ne sont pas en effet parties a ces textes, et, pour ce qui concerne les signataires, les mesures d'applicabilite interne restent parfois insuffisantes. A l'occasion de la presidence des communautes au premier semestre 1989, l'Espagne a manifeste son souhait d'une meilleure utilisation des instruments existants a defaut de la signature d'une nouvelle convention europeenne specifique dont la concretisation s'avere delicate. Le Gouvernement francais partage ce souci, et appuiera les initiatives de la presidence espagnole dans ce sens.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Lienemann Marie-Noëlle](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4056

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 1988, page 2844